# JUSTIFICATIF DE PARUTION

*Ce justificatif vous est adressé sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure.*

**Identifiant annonce : 7305008801**

Nous soussignés, Médialex Agence d'annonces légales et judiciaires SAS au capital de 480 000 Euros, représentée par son Directeur, Vincent TOUSSAINT, déclarons avoir publié le texte intégral d'annonce légale ci-dessous :

**Cliquez ici :**

https://www.anjou-agricole.com/annonces-legales/details/7305008801

Cette annonce a été mise en ligne le **5 octobre 2022** sur **Anjou Agricole Web**
Pour le département : **49 - MAINE ET LOIRE**

*EUCLIDE*
*Société à responsabilité limitée transformée en société par actions simplifiée*
*Au capital de 1.058.860 euros*
*Siège social : 1 Rue de Buffon 49100 ANGERS*
*SIREN 840 723 746 RCS ANGERS*

Par acte unanime du 30 septembre 2022, les associés ont décidé de transformer la Société en Société par actions simplifiée à compter du 1er octobre 2022. Ces décisions entraînent la modification des mentions ci-après qui sont frappées de caducité :
Anciennes mentions :
Forme : Société à responsabilité limitée
Co-gérants : M. Julien GUEGNARD M. Gilles de LAVALLADE M. Jean-Paul MESSIE M. Sébastien BERTRAND M. Loïc de SAINT GEORGE M. Etienne DUBAIL Mme Stéphanie GARNIER M. Frédéric TRAVADON, M. Guillaume SABY M. Vincent GOISLOT M. Rémi SOURICE M. Charles-André LEFEUVRE M. Fabien BROVEDANI M. Nicolas TRAN M. Jérémy OUATTARA M. Bastien MARTIN
Nouvelles mentions : Forme : Société par actions simplifiée
Président : Guillaume SABY, demeurant La Barre Chemin du Frémureau 49130 SAINTE GEMMES SUR LOIRE
Directeur général : Loïc de SAINT GEORGE, demeurant Patience 49130 SAINTE GEMMES SUR LOIRE
Tout associé peut participer aux décisions collectives. Droit de vote, une action donne droit à une voix.
Transmission de titres : en cas de pluralité d'associés, les actions, titres de capital et autres valeurs mobilières donnant accès au capital se transmettent se transmettent librement et sans agrément entre associés. Toute autre transmission sous quelque forme que ce soit à une

personne non encore associée est soumise à l'agrément préalable de la société donné par décision collective extraordinaire des associés.

*Cet aperçu est donné à titre purement indicatif.*
*Il ne reflète pas forcément la composition de l'annonce telle qu'elle sera publiée.*

**Vincent TOUSSAINT**
**Directeur de Médialex**